

### AUDIENCE AVEC GÉRALD DARMANIN, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Le 21 juillet 2020, une délégation du SICP composée de son Président, Olivier BOISTEAUX, et de Jean-Paul MEGRET, Secrétaire National, était reçue par le Ministre de l'Intérieur, **Gérald DARMANIN**, en présence du DGPN, Frédéric VEAUX et du conseiller social du Ministre, Alexandre BRUGERE. Nos représentants se sont exprimés sur ce qui nous paraît constituer les principales préoccupations actuelles au sein de notre institution dans le cadre d'un échange nourri avec le ministre. Ce dernier nous a très directement donné son sentiment sur la majorité des thématiques abordées. Nous tenions à vous en donner un résumé aussi fidèle que possible.

#### Moral des policiers en général et des Commissaires de Police en particulier

Sans revenir très précisément sur ce que nous avons déjà développé lors de notre entretien multilatéral du 8 juillet dernier, nous avons rappelé une nouvelle fois à notre ministre de tutelle qu'il nous paraît fondamental de **restaurer la confiance** des effectifs vis-à-vis de leur hiérarchie sommitale à la suite de propos « malheureux et itératifs » de notre précédente autorité de tutelle. Les termes employés avaient été perçus par la majorité des policiers comme un lâchage en règle des effectifs de terrain livrés en pâture à des médias particulièrement vindicatifs et à des groupuscules haineux souvent anti démocratiques.

Pour redonner de l'envie aux policiers dont l'affect a été fortement touché et leur permettre de redonner du sens à un métier qui en a beaucoup perdu ces dernières années, nous avons évoqué quelques pistes qui nous paraissent importantes.

#### Contrecarrer la stigmatisation des représentants de notre institution en développant sensiblement le dispositif de communication de la DGPN

Il s'agit notamment de renforcer notablement les communicants du SICOP afin de pouvoir occuper systématiquement les « plateaux radio et télévision » pour porter une parole institutionnelle permanente qui défende et valorise l'institution. Il s'agirait par exemple de recontextualiser les vidéos de soi-disant violences policières voire d'utiliser (lorsque le droit le permettra puisqu'une réflexion pour modifier favorablement les règles juridiques en la matière semble en cours) d'autres vidéos montrant à l'inverse le niveau de violences et d'insultes subies par les forces de sécurité intérieure au quotidien.

Sans être exhaustifs, nous avons voulu exprimer le besoin de s'adapter à la réalité de la **communication moderne**, notamment sur les réseaux sociaux et au regard de la production des chaînes d'information 24/24, en développant un dispositif de communication institutionnel beaucoup plus offensif, étoffé et capable, en temps réel, de **répondre aux attaques multiples** qui se déversent sans discontinuer sur notre institution et qui contribuent à démoraliser les fonctionnaires de police de tous les corps.

Gérald DARMANIN nous a affirmé y réfléchir tout comme à la faisabilité juridique dans un domaine très règlementé notamment en matière de respect de la liberté individuelle.

**Redonner de l'attractivité à la filière investigation** Nous avons renouvelé notre constat inquiétant sur l'évolution de la procédure pénale et sur la crise des vocations qu'elle engendre, d'abord dans les services d'investigation de proximité mais également dorénavant au sein de certains services spécialisés. Nous avons donc sensibilisé notre nouvel interlocuteur sur le besoin impérieux de **simplification de la procédure pénale** basée sur plus d'oralité et l'usage massif de nouvelles technologies afin d'alléger les tâches de rédaction qui rebutent de plus en plus les enquêteurs et de redonner du sens au métier de policier d'investigation.

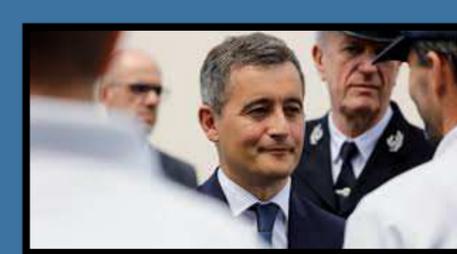
Nous avons aussi rappelé, en écho de nos écrits précédents, que la soi-disant loi sur la simplification sur la procédure pénale prise en début de quinquennat n'avait rien résolu de nos principales difficultés.

En tout état de cause et par-delà la problématique procédurale, nous avons fait le constat avec nos interlocuteurs d'un véritable besoin d'améliorer l'attractivité d'une filière souvent chronophage qui ne correspond plus guère à l'évolution sociétale de la gestion de la cellule familiale moderne, notamment compte tenu de l'imprévisibilité des horaires en la matière.

Le ministre s'est dit intéressé par l'utilisation de moyens modernes d'enregistrement des auditions qui pourraient faciliter la vie quotidienne des enquêteurs. Reconnaisant son manque de technicité sur ce sujet, il s'est engagé à étudier le sujet en consultant les spécialistes de cette thématique.

**Redonner du sens au métier de policier : améliorer l'efficacité de la chaîne pénale** Sur ce sujet déjà régulièrement abordé par notre organisation au fil des années, nous avons rappelé à notre ministre que **l'efficacité de la chaîne pénale** reposait principalement sur les décisions prononcées en aval par les magistrats du siège, sur lesquels il n'avait pas plus, d'ailleurs, que le Garde des Sceaux, de prise. Ces décisions sont pourtant fondamentales tant elles conditionnent la perception de la population de **l'efficacité des forces de sécurité intérieure** au quotidien.

Nous avons donc rappelé que 5% des délinquants multirécidivants commettaient environ 50 % des infractions et que si le système judiciaire n'intégrait pas plus cette donnée en refusant de **travailler main dans la main** avec les services de police pour neutraliser par des décisions plus appropriées ceux qui gangrènent la vie quotidienne de nos concitoyens, notre action resterait globalement vaine. Cette situation qui contribue à générer un véritable sentiment d'impunité chez les délinquants, conduit en outre, progressivement, à faire perdre aux policiers de tous grades, toute motivation et toute foi en leur métier.



## Le Libre Blanc de la Sécurité Intérieure

Du fait du nouveau report de ses conclusions, le Ministre de l'Intérieur nous a dit être encore en train de s'en imprégner avec les nouveaux membres de son cabinet. Il nous a affirmé sur cette thématique qu'il y aurait une communication prochaine, fin août ou début septembre, sur son contenu avant que ne s'engagent des échanges avec la parité syndicale pour envisager la mise en œuvre de certaines préconisations.

Concernant cette thématique, sans vouloir nous opposer à toute réforme surtout si elle a du sens et si elle amène une véritable plus-value pour notre institution, nous avons rappelé en préambule que les effectifs de tous corps mais particulièrement ceux du Corps de Conception et de Direction avaient besoin de sérénité et que les réformes, quelles qu'elles soient, avaient épuisé ces dernières années nombre de commissaires qui ont l'impression d'être en réforme permanente. Nous restons donc très prudents au regard d'éventuels projets de réformes systémiques très ambitieux au moment où, déjà, bon nombre de nos collègues s'interrogent sur leur capacité opérationnelle à maintenir la paix et l'ordre public dans le contexte exacerbé d'une crise sociale lourde qui se profile.

Nous avons donc invité notre ministre, s'il envisage réellement des réformes structurelles, à bien cibler ces dernières afin d'éviter que les forces vives de notre institution ne s'épuisent inutilement.

Avant de nous prononcer définitivement sur ces éventuels projets, nous attendrons donc la future communication qui devrait s'opérer sur le contenu du LBSI et sur les orientations définitives qui seront envisagées et ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous en faire un compte rendu détaillé.

## Réforme des retraites

Alors que le nouveau gouvernement a clairement annoncé sa volonté de mener à bien la réforme des retraites, nous avons rappelé à notre ministre que le corps des commissaires de police étaient soumis à certaines spécificités iniques qui méritent largement d'être revues et doivent, en tout état de cause, être intégrées dans les prochaines négociations sur les retraites. Il s'agit d'abord du dossier relatif à l'écrêtement de la bonification au 1/5ème qui ne touche que les membres du Corps de Conception et de Direction et aucun autre corps du périmètre DGPN.

De même, nous avons abordé ensuite la problématique de la loi sur le plafonnement du cumul des rémunérations entre pension civile et revenus du privé qui empêche, de fait, les commissaires de police d'envisager une activité professionnelle avec un traitement digne après leur départ à la retraite.

Ce dispositif ne concernant nullement les gendarmes, nous avons souligné que nous ne comprenions pas le fondement de ce texte discriminant au profit exclusif d'une partie des forces de sécurité intérieure qui est pourtant la moins exposée en ne traitant qu'un quart à peine de la délinquance nationale.

Nous avons donc réitéré notre demande d'alignement sur le régime dont bénéficient les gendarmes en matière de cumul emploi/retraite ainsi qu'un alignement sur les autres corps de la Police Nationale en matière de bonification.

Compte tenu de la complexité du sujet, nous avons remis à cet effet à notre ministre de tutelle un écrit précis datant du 3 février 2020 qui résume l'ensemble de nos doléances en détaillant techniquement chaque point évoqué ([Courrier au MI - spécificités retraite CCD](#)).

Gérald DARMANIN nous a affirmé bien connaître le dossier et nous a assuré qu'un nouveau cycle de négociation serait engagé sur cette thématique pour finaliser la réforme des retraites.

## Sujets statutaires spécifiques du CCD

◆ Accompagnement de la mobilité fonctionnelle par la généralisation d'un dispositif offrant le choix entre une concession de logement ou une indemnité de logement :

Notre entrevue a été l'occasion de mettre en exergue la spécificité statutaire de notre corps qui est assujéti à une obligation de mobilité fonctionnelle (5+3+1). Cette obligation rencontrée par d'autres corps A + de la fonction publique n'est cependant pas accompagnée des attributs indispensables pour faire vivre cette mobilité et pour permettre à l'ensemble des postes disponibles sur le territoire national d'être pourvus. L'évolution sociétale a engendré un besoin croissant de trouver un équilibre entre une vie professionnelle réussie et vie privée épanouie. C'est sur ce fondement que, constatant les difficultés croissantes à pourvoir des postes dans certaines zones isolées (où chaque mutation impose un déménagement et où l'activité du conjoint doit souvent être mis entre parenthèses) ou dans les secteurs où le prix de l'immobilier est devenu quasi inabordable, nous avons expliqué au ministre qu'il existe un besoin urgent à mieux accompagner la mobilité des commissaires de police en permettant une indemnisation généralisée par un dispositif qui octroierait le choix entre une concession de logement (NAS) ou une indemnité de logement. Notre position est constante depuis notre création en 2006 et nous sommes d'ailleurs heureux et fiers de constater que le syndicat majoritaire s'est désormais aligné sur notre position.

Le ministre nous a demandé de lui laisser le temps de s'imprégner du sujet sans nous opposer une fin de non-recevoir.

◆ Revalorisation de l'IRP

Nous avons souligné auprès de notre nouveau Ministre que notre Indemnité de Responsabilité et de Performance n'avait pas été revalorisée depuis 2012. Ce gel, couplé, à une année près, à celui du point d'indice pour l'ensemble de la fonction publique contribue à tasser fortement les rémunérations de notre corps. Nous souhaiterions vivement qu'un calendrier de revalorisation pluriannuel soit mis en place en concertation avec la parité syndicale de notre corps.

Notre interlocuteur nous a indiqué qu'il ne pouvait s'agir d'une priorité au titre de l'année 2021 où les budgets sont en cours de finalisation et où l'accent sera mis sur le matériel et donc le « hors T2 ». En revanche, il a concédé qu'une réflexion pour l'année 2022 était légitime puisque cela fera alors 10 ans que notre indemnitaire n'a pas été revalorisé.

◆ Frais de représentation pour les commissaires de police

Conformes à notre position constante sur ce sujet, nous avons exprimé notre souhait de clarifier la situation de nombreux commissaires de police notamment chefs de service territoriaux (Chefs CSP mais pas seulement) qui ne disposent pas directement de frais de représentation pourtant indispensables à un travail partenarial faisant partie intégrante des missions des commissaires de police. De plus, l'abondement de cette ligne budgétaire permettrait également de financer les indispensables "moments de convivialité" dont la nécessité a été encore rappelée il y a peu.

En effet, si des lignes budgétaires existent (DDSP par ex.), elles sont souvent trop faiblement abondées et régulièrement à l'usage exclusif de responsables de hauts niveaux. Chaque chef de service ne doit plus avoir à demander voire quémander et doit disposer d'un budget dédié dans ce domaine.

Nous lui avons bien confirmé certaines avancées dans ce domaine avec la création des cartes achats tout en affirmant que des progrès sensibles restaient encore à effectuer. Le ministère nous a dit comprendre notre requête et a demandé à son conseiller d'étudier la problématique pour tenter de la solder.

## Parité Police Nationale / Gendarmerie Nationale

Sur cette thématique très spécifique, notre organisation a fait état de son profond agacement au regard des disparités récurrentes de traitement qui existent au sein d'un même ministère pourtant commun où coexistent deux institutions qui exercent globalement les mêmes missions (avec cependant les ¾ de l'activité délinquante traités par la PN) mais qui obtiennent une reconnaissance bien différente.

Dans un premier temps, nous avons abordé le sujet de l'inégalité flagrante existant au niveau de l'attribution **des ordres nationaux** et même de la MSI ([cf. notre article de février 2018](#)).

Si notre ministre semble en avoir bien conscience, il a rappelé que le Président de la République avait préconisé une diminution du volume des attributaires qui rendait d'autant plus difficile le rééquilibrage qu'il s'est cependant engagé à tenter d'opérer. Il a, en tout état de cause, affirmé qu'il serait très attentif à la répartition des bénéficiaires de la MSI qu'il a réellement à sa main.

En second lieu, nous avons soulevé la problématique de la gratuité des transports en commun pour les policiers qui permettraient la multiplication de la présence policière dans les réseaux où la délinquance est souvent très prégnante. Nous avons rappelé que les gendarmes bénéficient pour eux et leur famille du "1/4 de place" qui n'est justifié par aucune mission particulière et qui, une fois encore, leur confère des avantages " sociaux " substantiels par rapport aux policiers.

Nous rappelant que dans la région « Hauts de France », il avait œuvré pour la gratuité des transports locaux pour les policiers, le ministre nous a dit étudier cette possibilité pour la Police Nationale tout entière.

## Sujets divers

Notre entretien s'est terminé sur l'évocation de divers sujets liés au quotidien du policier puisque notre ministre s'est engagé à mettre l'accent sur l'amélioration de ce volet.

Concernant la situation du parc automobile de la PN, nous nous sommes tout d'abord félicités de l'amendement gouvernemental au projet de loi de budget rectifié qui a consacré 75 millions d'euros supplémentaires pour améliorer le renouvellement de la flotte de véhicules des forces de sécurité intérieure. Nous avons ensuite échangé sur la possibilité d'améliorer encore le processus de saisie des véhicules de la PIAC. Nous avons, à cet égard, déploré que beaucoup de freins administratifs persistent encore même si le dispositif s'est tout de même amélioré ses dernières années.

Enfin, au regard de l'état quelques fois déplorable de certains locaux de la Police Nationale, nous lui avons soumis l'idée de la mise en place d'un plan pluriannuel ambitieux afin de remettre à niveau l'ensemble de notre parc immobilier.

Sans réponse directe, le ministre a, une fois de plus, affirmé qu'il ferait le maximum pour régler tous les problèmes qui sont solutionnables à court terme.

Sincèrement,

**Olivier BOISTEAUX,**  
Président du SICP  
**Jean-Paul MEGRET,**  
Secrétaire national



4, rue Blanche  
95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

09 87 10 75 63

secretariat@commissaires.fr

www.commissaires.fr

@SICPCommissaire

@SICPcommissaires